



Rennes, le 3 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Coronavirus : une organisation de la médecine de ville reposant sur le médecin traitant.

### Les modalités de consultation en ville

Plusieurs types de centres de consultation permettent d'accueillir des patients :

1. **Des structures existantes– Maisons et pôle de santé, centres de santé, cabinets – pour prendre en charge les patients suspects Covid-19 :**

L'ARS Bretagne et les caisses primaires d'assurance maladie recensent depuis mi-mars auprès des cabinets de médecine générale, équipes de soins primaires, maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, les organisations mises en place dans les territoires pour prendre en charge les patients présentant les symptômes du coronavirus.

Ainsi, en Bretagne, l'offre de soins peut s'appuyer sur **plus de 1600 médecins généralistes et plus de 180 équipes soignantes exercent au sein de Site de soins Organisé coronavirus**, permettant de prendre en charge leur patientèle mais également des patients symptomatiques sans médecin traitant ou dont le médecin est indisponible.

2. **Des centres de consultations temporaires ambulatoires dédiés Covid-19**

A titre de renfort, des centres de consultations ambulatoires dédiés COVID 19 se sont créés temporairement en cas de débordement de ces structures de soins organisées. Une trentaine sont à ce stade recensés. Ces centres ne prennent en charge que des patients présentant des formes mineures ou modérées du COVID 19. **Les patients ne doivent pas se rendre de leur propre initiative dans ces centres de consultation. Ils seront orientés par leur médecin traitant ou le centre 15.**

---

Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – [benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr)

ARS Bretagne : Anne-France Renaud – 02 22 06 72 07 – [anne-france.renaud@ars.sante.fr](mailto:anne-france.renaud@ars.sante.fr)

## Coronavirus et parcours de soins en ville : rappels

### Patients présentant les symptômes du coronavirus

En cas de symptômes (toux, fièvre), sans signes aggravants, le patient contacte son médecin traitant par téléphone. Le médecin peut alors :

- Proposer une téléconsultation : une solution gratuite de visio-conférence médicale est mise à disposition des médecins par le GCS esanté-Bretagne "e-kermed" permettant les échanges sécurisés entre patients et professionnels santé. Depuis le 16 mars, 54 231 téléconsultations ont été réalisées en Bretagne. Pour plus d'informations : [www.e-kermed.bzh](http://www.e-kermed.bzh).
- Réaliser une consultation dans son cabinet lorsque celui-ci présente des conditions d'accueil sécurisées (mesures de protection pour le praticien, le patient et les autres usagers du cabinet).
- Orienter son patient, s'il ne peut pas mettre en place les conditions nécessaires à la prise en charge de patients symptomatiques, vers l'équipe de soins la plus proche, identifiée comme Site de soins Organisé coronavirus .

*En l'absence de son médecin traitant ou sans médecin traitant, le patient appelle le 15 qui l'oriente vers la structure la plus proche en capacité de le prendre en charge. En cas de signes de gravité, toux et/ou fièvre accompagnés de malaise ou détresse respiratoire, il est impératif d'appeler le 15 afin d'être pris en charge dans des conditions adaptées et hospitalisé si nécessaire.*

Toutes les organisations mises en place respectent 3 principes essentiels :

- **Confinement** maximal des patients = appels téléphoniques préalables, pas d'accès direct physique, usage de la téléconsultation dès que possible, respect de la distanciation sociale et des gestes barrières
- **Le médecin traitant** reste la porte d'entrée dans le parcours de soins
- **Protection** des soignants = régulation téléphonique, téléconsultations privilégiées, équipements de protection.

Il est rappelé que ces dispositions relatives à l'adaptation du système de santé ne doivent pas conduire les patients, notamment ceux relevant de pathologies chroniques, d'affections de longue durée, à retarder ou à renoncer aux soins nécessaires et à la continuité des prises en charge malgré cette période de crise sanitaire.

---

#### Contacts presse :

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – [benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr)

ARS Bretagne : Anne-France Renaud – 02 22 06 72 07 – [anne-france.renaud@ars.sante.fr](mailto:anne-france.renaud@ars.sante.fr)

